

Préface

Michel COTNOIR
*Maître de conférences,
faculté de droit de Poitiers*

Organiser un colloque en droit pharmaceutique s'avère souvent une aventure périlleuse quoique fort intéressante. Le colloque du 20 mai 2005, tenu à la faculté de droit de Poitiers, a pu se réaliser grâce à des personnes qui croient à l'apport et aux effets de telles journées de réflexion. Nous tenons à exprimer notre gratitude et nos remerciements à MM. Lucien Bennatan (Groupe Pharma Référence) et Jean Coutu (Groupe Jean Coutu, de Montréal) pour leur appui financier et technique dans la réalisation de ce colloque. Nous voulons également remercier l'Institut de droit social et sanitaire et sa directrice, M^{me} Nathalie Martin-Papineau, pour leur appui inconditionnel et leur encouragement quant à l'utilité de favoriser ce type d'échanges entre universitaires et professionnels de la santé.

Le thème du colloque, « La multiplicité de pharmacies en France par un pharmacien titulaire et ses conséquences : utopie ou progrès ? Comparaison avec le Québec », avait, pour objectif premier, de présenter deux réalités (française et nord-américaine) différentes, sans être pour autant totalement divergentes, concernant la possibilité pour un pharmacien titulaire d'être propriétaire de plus d'une pharmacie d'officine. A la lumière des échanges et des discussions, nous avons pu connaître et apprécier les bienfaits et les inconvénients de ces deux régimes. La richesse des informations reçues ne s'explique que par la qualité des prestations des différents intervenants. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Je vous souhaite une bonne et agréable lecture de ces actes.